



**Éléments de langage de M. Brice HORTEFEUX,
Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales**

Déplacement à Toulon
Point presse

Toulon, mardi 17 août 2010, 11h30

– Seul le prononcé fait foi –

Nous sommes aujourd'hui réunis en mairie de Toulon. J'y vois, pour ma part, un véritable **symbole du combat collectif que nous menons de front, État et collectivités territoriales** lorsque celles-ci ont la volonté de s'engager pour la protection des Français. Je tiens donc particulièrement à saluer Hubert FALCO pour son engagement en faveur de la sécurité des Toulonnais.

Vous le savez, je n'ai qu'une méthode : à chaque situation, j'apporte une réplique ciblée, opérationnelle et efficace.

À Hyères où j'étais il y a quelques instants, la solution passait par de nouveaux locaux. Engagement pris, engagement tenu : je viens d'inaugurer un nouveau commissariat.

Ici, à Toulon, la réponse passe par une présence renforcée des forces de l'ordre sur le terrain. Je vous le dis : je ne suis pas venu rétablir une police de proximité, consommatrice d'effectifs autant qu'inefficace en matière de lutte contre la délinquance. **Je suis venu créer une UTeQ nouvelle génération : la brigade spéciale de terrain.**

I. La brigade spéciale de terrain, ce n'est pas seulement une nouvelle appellation, c'est une véritable évolution.

Lors de ma prise de fonction, j'avais commandé un audit des 34 UTeQ existantes. Les conclusions en sont claires : les bons résultats de ces unités peuvent être décuplés en ciblant mieux leur champ d'action

dans le temps comme dans l'espace et en concentrant leur activité sur l'intervention. Pour bien marquer cette évolution, j'ai décidé de substituer au nom d'UTeQ, celui de « brigade spéciale de terrain ». Ce nom n'est pas anodin.

(1) Lorsque je dis « brigade spéciale », d'abord, il faut entendre « unité d'intervention spécifiquement dédiée à la lutte contre la délinquance ».

Pour les hommes et les femmes qui composeront ces brigades, j'ai voulu des **missions extrêmement précises et ciblées**.

Les choses sont claires : ces policiers ne sont pas des agents d'ambiance ou des éducateurs sociaux. Ce ne sont pas des grands frères inopérants en chemisette qui font partie du paysage. Ce sont des fonctionnaires expérimentés qui travaillent dans une tenue d'intervention adaptée à leur mission.

Ils ne travaillent pas depuis un bureau ou un commissariat et ils ne sont pas, non plus, des variables d'ajustement pour les services locaux et ne peuvent pas être distraits de leur mission par des gardes statiques ou des escortes de détenus. Ils n'assurent pas non plus eux-mêmes le traitement des procédures judiciaires ou administratives.

Ils ont, en réalité, un seul mot d'ordre : le terrain, uniquement le terrain et tout le terrain. Ils ont, en fait, une seule mission : l'intervention et la répression des crimes et des délits.

Chaque brigade spéciale de terrain a donc pour objectif prioritaire et primordial de mettre fin à la délinquance et aux divers trafics gangrénant le secteur qui lui a été attribué. Je pars d'un principe simple : la réussite de cette première mission est la condition indispensable pour renforcer le lien de confiance établi avec la population et collecter des renseignements opérationnels.

(2) Lorsque je dis « de terrain », ensuite, il faut entendre « effort tout particulier d'adaptation au terrain ».

→ **Cela signifie, d'abord, une action ciblée dans l'espace,** puisqu'une brigade spéciale de terrain est déployée dans des zones sensibles au périmètre bien circonscrit. Je dis bien « zone » et non « quartier » car certaines brigades spéciales de terrain sont appelées à intervenir sur plusieurs d'entre eux.

Les choses sont simples : en calquant notre champ d'action sur celui des délinquants, nous les empêchons de profiter de nos cloisonnements administratifs pour se livrer tranquillement à leur petit *business*.

→ **Mais cela signifie, aussi, une action ciblée dans le temps,** et ce de deux manières.

Tout d'abord, il ne suffit pas de s'adapter au terrain de chasse des voyous, encore faut-il se calquer, en parallèle, sur leur emploi du temps. C'est la raison pour laquelle les brigades spéciales de terrain n'ont pas

d'horaires prédéterminés. Bien au contraire, c'est chaque brigade, en fonction de l'analyse précise de la délinquance locale, qui détermine ses périodes de travail et les ajuste aux circonstances. Ici, à Toulon, deux équipes se relaieront au sein de la brigade spéciale de terrain pour couvrir une plage horaire allant de midi à minuit, particulièrement pertinente compte tenu des faits constatés.

Ensuite, je veux que cet effort d'adaptation au terrain s'inscrive dans la durée. C'est pourquoi j'ai demandé à ces brigades de s'appuyer sur une analyse régulière de l'évolution de la délinquance pour adapter en permanence leur présence aux réalités du terrain. C'est pourquoi, aussi, aucune brigade spéciale de terrain ne doit être considérée comme pérenne : chaque année, j'évaluerai la situation avec l'autorité judiciaire, les élus et les acteurs sociaux et je déciderai s'il convient de maintenir l'unité en place, de l'adapter ou de la redéployer sur une zone devenue plus sensible.

Vous le voyez, nous sommes à l'offensive. Partout où la délinquance évolue, nous nous adaptons pour la bloquer, la contrer et la faire reculer.

II. Je vous le dis, ces nouvelles brigades spéciales de terrain bénéficieront à des villes dans lesquelles il existe non seulement des zones difficiles mais surtout la volonté forte de résoudre ces difficultés.

(1) La création d'une brigade spéciale de terrain ne doit rien au hasard.

Elle s'inscrit dans un partenariat étroit entre l'État et la municipalité. Ainsi, pour décider de la liste des 26 nouvelles brigades spéciales de terrain, je ne prendrai en compte que les villes ayant joué le jeu du plan national de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes et dans lesquelles existe une police municipale coopérant bien avec les forces de sécurité nationales.

Je serai également particulièrement attentif aux efforts faits par les municipalités en matière de vidéoprotection. Et ce pour une raison simple : la vidéoprotection permet de dissuader les passages à l'acte, d'anticiper des affrontements comme des délits et d'identifier les délinquants. C'est pourquoi, partout en France, l'État soutient l'effort des communes : en 2010, nous consacrons ainsi pas moins de 30 millions d'euros au développement de la vidéoprotection. C'est le double de 2009 et le triple de 2008.

Je sais que je prêche ici des convaincus. En effet, grâce à l'engagement de son maire, **Hubert FALCO**, Toulon dispose non seulement d'un réseau de 37 caméras mais aussi d'un centre de supervision urbaine géré par la police municipale et raccordé au CIC qui peut ainsi prendre la main en cas de besoin.

(2) Vous le voyez, ici, à Toulon, tous les éléments sont réunis pour la création d'une brigade spéciale de terrain.

Je vous annonce donc qu'à la rentrée, 2 groupes de 7 policiers, placés sous la responsabilité d'un major constitueront, la brigade spéciale de terrain de Toulon et la Seyne-sur-Mer.

Cette BST sera plus précisément attachée aux quartiers de Berthe, de Beaucaire, du Jonquet et à la cité Pont Carral. Pendant la période estivale, elle élargira son champ d'action vers les plages des deux villes et leurs abords.

Enfin, je précise que **10 adjoints de sécurité** viendront renforcer les effectifs de la DDSP. C'est, pour l'État, un effort financier important étant donné les contraintes budgétaires actuelles. C'est, surtout, un signe fort de l'attention que nous portons à la sécurité des Toulonnais et des Seynois.

X

Vous le savez, je n'ai qu'une ambition : la sécurité partout et pour tous.

Vous le voyez, partout, je veille à ce que les forces de l'ordre aient les moyens de relever ce défi :

- aujourd'hui, à Toulon, comme il y a deux semaines à Perpignan, cela passe par une nouvelle organisation territoriale avec la

création de brigades spéciales de terrain. 24 autres suivront cet automne ;

- cela passe, aussi, par la mise à disposition des forces de l'ordre des meilleurs moyens, qu'il s'agisse, comme il y a quelques jours à Lyon, de matériels de pointe ou, comme aujourd'hui à Hyères, de nouveaux locaux ;
- cela passe, enfin, par la création de nouveaux outils juridiques à la disposition des forces de l'ordre. Je soutiendrai personnellement de nouvelles propositions devant le parlement à la rentrée au travers du projet de loi LOPPSI.

Je vous le dis : les résultats que nous obtenons sont à la hauteur des efforts que nous déployons. En juillet, les principaux indicateurs de la délinquance sont en baisse : c'est, il est vrai, désormais une habitude en matière de lutte contre les cambriolages et de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée mais c'est un signe encourageant en matière de lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui marque une baisse de - 0,67% en juillet.

Vous l'aurez compris, contre les violences aux personnes, contre toutes les formes de délinquance, nous sommes, plus que jamais, à l'offensive. Les voyous doivent le savoir : il n'y a pas d'avenir pour eux dans notre pays. Notre combat contre toutes les formes de criminalité et de délinquance s'amplifie et porte ses fruits. Les résultats sont au rendez-vous. C'est un combat qui ne connaît pas de répit car la protection et la

sécurité de nos concitoyens est, pour moi, le premier des devoirs.